



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 3 août 2015 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Était également présent M. François Giasson, directeur général et greffier adjoint.

Première période de questions

Les vingt-quatre personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- À qui appartient la compagnie de l'entente de publicité?
- Quel est l'objet de l'entente de publicité?
- Il faudrait refaire le Règlement 483 avec des précisions.

2015-278

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

27. Exposition de voitures anciennes.
28. Mandat à la firme Dufresne, Hébert Comeau, avocats.

Procès-verbaux

2015-279

Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 6 et 7 juillet 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 6 et 7 juillet 2015 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le greffier adjoint soit dispensé de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 6 et 7 juillet 2015.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

Réglementation

2015-280

Règlement 481 décrétant l'acquisition et l'affectation du lot 5 507 326 du cadastre du Québec à des fins industrielles et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût à même le fonds général - Certificat de la procédure d'enregistrement

Le certificat de la greffière relatif à la journée d'enregistrement du 29 juillet 2015 est déposé.



2015-281 Adoption du Règlement 484 concernant les ventes de garage

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 juillet 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 484 concernant les ventes de garage* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2015-282 Adoption du Règlement 485 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 juillet 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 485 concernant la paix, l'ordre et les nuisances (RM 460)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2015-283 Entente de publicité avec la compagnie 9254-4774 Québec inc. - Équipe de hockey Junior AA

Document : Projet d'entente, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve les termes de l'entente de publicité à intervenir avec la compagnie 9254-4774 Québec inc. en lien avec l'équipe de hockey Junior AA.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2015-284 Déneigement du chemin de Brigham et d'une partie du chemin du Curé-Godbout

Document : Lettre de la Municipalité de Brigham datée du 17 juillet 2015.

CONSIDÉRANT que le chemin de Brigham et une partie du chemin du Curé-Godbout sont la propriété du ministère des Transports du Québec;



CONSIDÉRANT que le déneigement et le déglçage de ces voies font partie d'un contrat à intervenir entre le ministère des Transports du Québec et la Municipalité de Brigham;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise le déneigement et le déglçage du chemin de Brigham et de la partie du chemin du Curé-Godbout appartenant au ministère des Transports du Québec par la Municipalité de Brigham pour les saisons hivernales 2015-2016 et 2016-2017.

Finances municipales

2015-285 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 30 juillet 2015

Documents : Listes de chèques datées du 30 juillet 2015 et état des revenus et dépenses au 30 juillet 2015.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 551 398,11 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 262 980,30 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 30 juillet 2015 soit approuvé.

2015-286 Indicateurs de gestion 2014

Est déposé le rapport des indicateurs de gestion 2014 pour la Ville de Farnham.

2015-287 Radiation d'un compte à recevoir

Document : Dossier de la trésorière daté du 20 juillet 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de radier le compte à recevoir suivant :

Facture	Débiteur	Objet	Montant
3FD000128	Odrey Bégin	Formation	115 \$

QUE cette radiation soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-940.

2015-288 Travaux de vidange des fosses septiques - Paiement 10

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 20 juillet 2015.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 10 des travaux de vidange des fosses septiques à la compagnie Groupe Deslandes Fortin au montant de 27 387,73 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446.

2015-289 Club de golf de Farnham - Contribution financière

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse une contribution financière de 431,16 \$ au Club de golf de Farnham pour l'impression de cartes de pointage.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

QUE la résolution 2015-259 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2015-290 Commandite aux organismes ayant travaillé à la fête nationale 2015

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 juillet 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse les commandites suivantes aux organismes ayant fait du bénévolat à la fête nationale 2015 :

Coopérative jeunesse de services	253,20 \$
Éducation des adultes	189,90 \$
Action Plus Brome-Missisquoi	168,80 \$
Association de ballet jazz et classique de Farnham	31,65 \$

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-70-639.

2015-291 Skatefest - Commandite et prêt de matériel

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 juillet 2015.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse une commandite de 10 000 \$ à la Maison des jeunes de Farnham pour l'édition 2015 du Skatefest.

QUE le conseil municipal autorise, dans la mesure des disponibilités, le prêt des équipements suivants lors de cet événement :

Clôtures
Barricades
Tables
Chaises
Tables de pique-nique
Estrades



Billetterie
Kiosque de vente de bière
Panneau électrique
Rallonge électrique
Adaptateur pour prise d'eau
Poubelles
Bacs de recyclage
Bois pour filage et entrée
Chapiteaux
Affiche de non stationnement
Escalier pour camion réfrigéré

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-71-970.

Ressources humaines

2015-292

Fin de la période de probation de M^{me} Céline Ouellette

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 22 juillet 2015.

CONSIDÉRANT que M^{me} Céline Ouellette a été nommée à titre de coordonnatrice des sports et loisirs au Service des loisirs, culture et tourisme le 23 mars 2015;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M^{me} Ouellette était soumise à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est maintenant terminée;

Le vote est demandé par M. Jean Lalande.

M. André Claveau, M^{me} Pauline Mercier, M. Josef Hüsler, M. Roger Noiseux et M. Rico Laguë votent pour la fin de la période de probation.

M. Jean Lalande vote contre la fin de la période de probation.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU que la Ville de Farnham confirme la nomination de M^{me} Céline Ouellette au poste de coordonnatrice des sports et loisirs au Service des loisirs, culture et tourisme, rétroactivement au 23 mars 2015.

2015-293

Prolongement de la période de probation de M. Marc-André Gherardi

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 14 juillet 2015.

CONSIDÉRANT que M. Marc-André Gherardi est entré en poste à titre de coordonnateur culture et vie communautaire au Service des loisirs, culture et tourisme le 21 avril 2015;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M. Gherardi était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que certains aspects du travail n'ont pu être évalués à ce jour;



Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham prolonge la période de probation de M. Marc-André Gherardi jusqu'au 21 octobre 2015 afin de permettre à la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme de terminer son évaluation.

QUE, si nécessaire, le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer une lettre d'entente à cet effet avec le Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Farnham.

2015-294 Fin de la période de probation de M. Claude Gaumond

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 8 juillet 2015.

CONSIDÉRANT que M. Claude Gaumond a été nommé à titre d'opérateur au Service des travaux publics (Département B) le 2 juin 2015;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M. Gaumond était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est maintenant terminée;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme la nomination de M. Claude Gaumond à titre d'opérateur au Service des travaux publics (Département B), rétroactivement au 2 juin 2015.

2015-295 Embauche d'un employé au Service des travaux publics (Département C)

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 10 juillet 2015.

CONSIDÉRANT la nomination de M. Claude Gaumond à titre d'opérateur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste de journalier laissé vacant par M. Gaumond;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Sylvain Lapointe au poste de journalier au Service des travaux publics (Département C), à compter de ce jour.

QUE, si la permanence de M. Lapointe est confirmée ultérieurement, la date d'embauche pour fins d'ancienneté sera le 30 mars 2015.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2015-296 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département C)

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 24 juillet 2015.



CONSIDÉRANT la nomination de M. Sylvain Lapointe à un poste permanent;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Guillaume Lafond à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département C) à compter du 4 août 2015 pour une période maximale de cent quatre-vingt jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

2015-297

Démission d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département B)

Document : Lettre de M. Patrick Laguë datée du 30 juillet 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte la démission de M. Patrick Laguë, employé temporaire au Service des travaux publics (Département B), effective à compter du 7 août 2015.

QUE le conseil municipal remercie M. Laguë pour les services rendus à ce poste.

Travaux publics

2015-298

Pavage 2014 - Réception provisoire

CONSIDÉRANT qu'il y avait un litige dans ce dossier concernant les frais de retard;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue avec la compagnie Construction Bauval à cet effet le 1^{er} juin 2015 (Résolution 2012-202);

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham décrète la réception provisoire des travaux de pavage 2014 en date du 1^{er} juin 2015.

QU'une somme de 10 000 \$ retenue sur le paiement de l'entente intervenue en juin 2015 soit versée à Construction Bauval.

QUE la retenue de 5 %, soit la somme de 38 207,44 \$, incluant les taxes, soit remise à la compagnie Bauval.

2015-299

Entretien du réseau d'éclairage public - Octroi du contrat

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et rapport d'analyse de conformité administrative de la greffière datés du 17 juillet 2015.

CONSIDÉRANT que cinq compagnies du territoire ont été invitées à soumissionner :

Les Entreprises électriques Lanctôt
Seney électrique inc.
Les Entreprises électriques Denis & Roy inc.



Côté Ghislain inc.
Laplante & Melaven électrique inc.

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été déposées :

Compagnie	Prix (Incluant les taxes)
Laplante & Melaven électrique inc.	22 955,22 \$
Seney électrique inc.	33 180,76 \$

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public soit octroyé à la compagnie Laplante & Melaven électrique inc. aux prix soumis dans leur formulaire de soumission.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-340-00-521.

Services techniques et développement

2015-300

Demande de permis - 650, rue Yamaska Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 20 juillet 2015.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour l'installation d'un auvent sur le bâtiment sis au 650, rue Yamaska Est;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham refuse l'émission du permis de construction pour l'installation d'un auvent permanent sur le bâtiment sus au 650, rue Yamaska Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE ledit auvent pourra être installé pour la saison hivernale seulement et être démonté aux dates prescrites dans les règlements municipaux pour les abris temporaires.

2015-301

Demande de permis - Lot 4 354 432 du cadastre du Québec (Auparavant les 541-543, rue Jacques-Cartier Nord)

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 20 juillet 2015.

CONSIDÉRANT la nouvelle demande de permis déposée pour la construction d'un bâtiment sur le lot 4 354 432 du cadastre du Québec (Auparavant les 541-543, rue Jacques-Cartier Nord);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte le nouveau projet de construction et l'émission du permis pour le lot 4 354 432 du cadastre du Québec (Auparavant les 541-543, rue Jacques-Cartier Nord), en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que les ouvertures situées sur la façade avant de l'immeuble soient toutes identiques.
- Que des volets soient installés de chaque côté des ouvertures situées sur la façade avant de l'immeuble.
- Qu'une porte d'entrée soit installée au centre de la façade avant de l'immeuble au niveau du rez-de-chaussée.
- Proposer une façade symétrique du bâtiment notamment en ce qui concerne la disposition des ouvertures.
- Proposer une implantation plus en retrait de l'emprise de la voie publique afin de permettre l'implantation d'un ouvrage, tel que galerie ou balcon, permettant un accès à la porte avant.
- Que les colonnes, garde-corps, fascias et soffites soient en aluminium de couleur blanche.
- Que les cadrages des ouvertures et les moulures décoratives aux arrêtes du bâtiment soient identiques à ceux proposés sur le plan de M. Dany Laguë du 7 juillet 2015.

QUE la résolution 2015-267 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2015-302

Appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Lot 4 353 927 du cadastre du Québec (Chemin du Golf)

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 25 juin 2015.

CONSIDÉRANT que la section du lot visé est impropre à l'agriculture et que celui-ci n'a jamais été cultivé au cours des soixante-quinze dernières années en raison d'une formation rocheuse en surface;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux dispositions applicables des règlements municipaux en vigueur;

CONSIDÉRANT l'absence de contraintes et d'effets résultant des lois et règlements, notamment ceux touchant les distances séparatrices par rapport à un établissement de production agricole et son lieu d'entreposage du fumier;

CONSIDÉRANT l'absence de conséquences négatives sur le déroulement d'activités agricoles déjà existantes ou en devenir;

CONSIDÉRANT l'absence d'effets négatifs sur l'homogénéité de la communauté et sur l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;



CONSIDÉRANT que le projet n'affecte pas la superficie de la propriété foncière concernée ni celle des propriétés foncières avoisinantes où l'agriculture est pratiquée;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie la demande de M. Claude Choinière, laquelle vise à obtenir une autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 4 353 927 du cadastre du Québec.

2015-303

Appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Lot 4 353 647 du cadastre du Québec (Chemin Lebeau)

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 20 juillet 2015.

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a requis de M. Lebeau une autorisation pour procéder au remblai de la dépression encore présente à la suite des travaux d'extraction effectués sur le lot 4 353 647 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux dispositions applicables des règlements municipaux en vigueur;

CONSIDÉRANT l'absence de conséquence négative sur le déroulement d'activités agricoles déjà existantes ou en devenir;

CONSIDÉRANT l'absence d'effets négatifs sur l'homogénéité de la communauté et sur l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que le projet n'affecte pas la superficie de la propriété foncière concernée ni celle des propriétés foncières avoisinantes où l'agriculture est pratiquée;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie la demande de la Ferme Pierre Lebeau, laquelle vise à obtenir une autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour procéder au remblaiement de la sablière située sur le lot 4 353 647 du cadastre du Québec.

Ajouts

2015-304

Exposition de voitures anciennes

CONSIDÉRANT l'organisation d'une exposition de voitures anciennes le 12 septembre 2015 par M. Alain Couture;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse une contribution financière de 200 \$ pour l'organisation d'une exposition de voitures anciennes le 12 septembre 2015.

QUE le parc Israël-Larochelle pourra être utilisé lors de cet événement.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2015-305

Mandat à la firme Dufresne, Hébert Comeau, avocats

CONSIDÉRANT que des propos diffamatoires semblent circuler sur les employés municipaux et les membres du conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham mandate la firme Dufresne, Hébert Comeau, avocats, afin d'analyser les informations qui circulent, et prendre les actions nécessaires, s'il y a lieu, pour protéger la réputation des employés municipaux et celle des membres du conseil municipal.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-416.

Deuxième période de questions

Les vingt-quatre personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Stationnement de la rue Meigs modifié.
- Il faudrait refaire le Règlement 483 avec des précisions.
- Quel est le processus de confection du plan stratégique?
- Où est inscrit la norme de 25 ans pour les véhicules incendie?
- Pas d'accord avec l'achat d'un nouveau camion-échelle.
- Est-ce que ce sont les citoyens qui vont payer les honoraires d'avocats pour défendre les employés et les élus?
- Prime de départ pour les élus.

La séance est levée à 21 h 45.

François Giasson, GMA
Greffier adjoint

Josef Hüsler
Maire